

Formation IOBSP

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Catalogue des formations](#) > [Gestionnaire en Assurance](#) > Formation IOBSP

Objectifs

- Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour exercer en intermédiation bancaire et devenir mandataire en opérations de banque et services de paiement
- Valider les connaissances et compétences présentées dans la loi sur les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement, à partir du livret de formation niveau 2 et en vue de la certification Orias
- Etre en conformité avec la réglementation : Arrêté du 9 Juin 2016 consolidée du 28/01/2019 portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et services de paiement.




Contenu

Tronc commun (60 heures)

- Les savoirs généraux
- Présentation du secteur du crédit et de l'assurance
- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP
- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les modalités de distribution
- Connaissances générales sur le crédit
- Les différentes formes de crédit aux particuliers (nature, caractéristiques et finalités)
- Les crédits aux professionnels
- Analyse des caractéristiques financières d'un crédit
- Les garanties
- Les assurances de l'emprunteur
- Les règles de bonne conduite
- Contrôle et sanction

Module spécialisé n°3 – les services de paiement (14 heures)

- Les différents services de paiement
- Les droits de la clientèle en matière de services de paiement (délais d'exécution des ordres, informations, incidents de paiement...)
- La préparation d'un dossier de service de paiement
- Etude détaillée de plusieurs dossiers
- Savoir rédiger une note de synthèse

-  Formation en présentiel
-  Formation en e-learning
-  Formation en distanciel accompagné

Pour plus d'informations :
03 20 00 72 87

Vous pouvez également nous contacter par mail

[Contactez-nous](#)

Public

Cette formation est proposée à toute personne souhaitant intégrer l'environnement banque et assurance et permet de maîtriser les fondamentaux nécessaires à l'exercice des métiers liés à l'intermédiation bancaire.

Le niveau 2 de l'IOBSP concerne les personnes mentionnées à l'alinéa 2 de l'article 519.4 de la loi, leurs salariés ainsi que les mandataires des opérations de banque (R519.4) qui exercent une activité d'intermédiation en complément de la fourniture d'un produit ou d'un service.

Évaluation

- La formation est évaluée en contrôle continu tout au long du parcours
- Le livret de formation réglementaire est complété pour chaque participant qui se le verra remettre en fin de parcours avec la réussite aux épreuves
- L'épreuve finale de validation est proposée sous forme de QCM pour lequel le candidat devra obtenir un résultat supérieur à 70% de réponses satisfaisantes conformément à la réglementation applicable.
- À l'issue de la formation l'apprenant qui a satisfait aux épreuves reçoit une attestation de Niveau 2 conforme à la demande de l'Orias pour l'obtention de la certification.

Méthode Pédagogique

- Apports techniques en présentiel Les cours utilisent des supports visuels facilitant la mémorisation. Ils sont ponctués d'échanges et d'exercices pour l'appropriation des enseignements. Un contrôle continu est pratiqué tout au long du parcours et en perspective de l'examen final. Il permet de s'assurer de la bonne compréhension et assimilation de chacun des participants.
- Un complément au cours est pratiqué via notre campus par l'e-learning. Chacun peut ainsi retrouver des éléments du cours et des exercices complémentaires s'il le désire.

Durée

80 heures de formation réparties ainsi :

- Un tronc commun de 60 heures
- Un module spécifique sur les moyens de paiement de 14 heures.
- Un module d'approfondissement de 6 heures.

Lieu

TMK Performances, 8 rue des entrepreneurs – 59700 Marçay-en-Barœul ou au sein de votre entreprise.

Tarif

Sur demande, en fonction du nombre d'inscrit par session.

Organisation

La formation est réalisée en présentiel sur la totalité du parcours. Elle est appuyée par des e-learning mis à disposition des stagiaires qui peuvent ainsi revoir les cours pour mieux se les approprier et se préparer aux épreuves de validation.

TMK Performances délivre essentiellement en option le module sur les moyens de paiement – le module n°3 de l'arrêté du 9 juin 2016 version consolidée du 28/01/2019.

Il s'adresse aux personnes qui souhaitent devenir mandataire en service de paiement.

Un module spécifique sur le crédit à la consommation, le regroupement de crédits ou le crédit immobilier peut être proposé à nos clients sur demande.

Nos formations sont réalisées en inter ou en intra et peuvent être mises en place avec la participation d'un minimum de 8 personnes (maximum 10).

Qualité du formateur

2 formateurs spécialisés chacun dans leur domaine d'intervention sont mis à disposition pour cette formation. Réels spécialistes des environnements banque et assurance ou financier et juridique, ils développent leur pédagogie attractive pour apporter à chacun les connaissances éclairées nécessaires à l'exercice de leur métier.